



Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 2/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 01/04/2023**

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES

L'an deux mille vingt trois et le premier avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Roger BRUN, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Josyane PAGES

Etaient absents : , MME Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2023 :

‣ Taxe foncière (bâti)	28.34
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣ Taxe d'habitation	7.58

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 01 avril 2023
Le Maire

